

ÉCONOMIE ET JUSTICE

Le travail demeure une nécessité fondamentale pour la structuration de la personne. C'est pourquoi l'objectif de toute politique économique doit être d'offrir à tous ceux qui se présentent, et en particulier aux jeunes, une perspective de travail et une véritable préparation à l'emploi. Une politique économique qui se résoudrait au maintien dans la dépendance vis-à-vis de l'État serait contraire à cet impératif. Les autorités publiques doivent créer les conditions d'une plus grande justice dans la vie économique en veillant à l'équité des salaires, des prix et des échanges. L'équilibre de la société exige la correction des écarts disproportionnés de richesse. Mais la société ne se limite pas aux échanges économiques. La gratuité qui est à l'œuvre dans la vie associative et culturelle est une des conditions de sa vitalité. L'État doit encourager et faciliter les citoyens à s'engager financièrement et personnellement dans des associations de tous ordres qui renforcent le tissu social.

LAÏCITÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ

Dans notre pays, la relation entre l'Église catholique et l'État a été marquée par une histoire difficile et souvent conflictuelle. Cette relation est aujourd'hui largement apaisée et c'est une bonne chose pour l'équilibre de notre société. Nous vivons dans un régime de séparation – depuis la loi de 1905 – et la laïcité est un principe constitutionnel de la République française. À plusieurs reprises et notamment lors du centenaire de la loi de 1905 [1], l'Église a affirmé accepter le cadre dans lequel nous nous situons. Séparation ne signifie pas ignorance réciproque ; nombreux sont les lieux et les occasions de rencontre, de dialogue, tant au plan local que national.

Si l'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte (art. 2 de la loi de 1905), il se doit d'assurer la liberté de conscience et de garantir le libre exercice des cultes (art. 1). C'est dans le sens de la liberté que la jurisprudence a de façon constante interprété la loi.

Récemment le débat sur la laïcité est revenu sur le devant de la scène, en raison de la présence plus nombreuse de citoyens de religion musulmane et des questions posées par certaines pratiques minoritaires. Ces débats ne doivent pas stigmatiser les religions dans notre pays au risque d'aboutir à la laïcité la plus fermée, c'est-à-dire celle du refus de toute expression religieuse publique. Certaines pratiques administratives ont montré que ce risque n'est pas illusoire.

De même, certaines réactions excessives, dans des débats récents, ont montré que l'intolérance à l'égard de l'Église catholique (et des religions en général) ne constituait pas uniquement des vestiges du passé.

Les catholiques n'entendent pas être des citoyens interdits de parole dans la société démocratique.

En exprimant ce qu'ils pensent, ils ne vont pas à l'encontre de l'intelligence et de la liberté de jugement de ceux qui ne partagent pas leur foi. Ils souhaitent une application apaisée et ouverte des lois et des règlements qui définissent le pacte laïc de notre commune République.

Evangile Dieu et César (Mt 22,15-21)

être missionnaire, annoncer l'évangile dans une société qui vit sous le régime de la laïcité

laïcité légitime : dialogue église – pouvoirs publics : l'église dit aux autorités publiques qu'elles doivent :

- avoir une politique économique qui favorise l'emploi

- corriger les disproportions salariales et réduire les écarts entre des revenus insignifiants et des revenus astronomiques

- renforcer le tissu social en encourageant les citoyens à s'investir dans des structures associatives, gratuitement, car l'équilibre de la société ne peut pas reposer simplement sur le strict échange, la rétribution et le compte, même s'il en faut

en revanche, face à une laïcité mise en œuvre de façon abusive et illégitime, les catholiques doivent faire entendre leur voix dans les débats que nous connaissons et qui portent par exemple sur

- les régimes alimentaires dans les cantines scolaires
- les autorisations de processions catholiques dans certaines grandes villes de province
- le respect public de la religion catholique autant que des autres religions, pas moins

Dans tous les cas, d'un dialogue ou d'un affrontement avec la laïcité, il ne s'agit pas de promouvoir des bons sentiments généralistes mais de poser des exigences très précises qui touchent les nœuds douloureux des crises que nous traversons.

Mais avant tout cela, et au-delà de tout cela, l'église n'est pas un parti qui défend son programme d'action ou ses idées.

Notre mission ne se réduit à un dialogue ou une confrontation avec la laïcité, quand-bien même cette mission conduit à ces positionnements de dialogue ou de confrontation.

Notre mission est d'abord de témoigner du

Christ mort et ressuscité et d'apporter au monde la résurrection et la vie de Dieu.

Il s'agit d'apporter à l'humanité d'aujourd'hui la plénitude de son existence que le monde ne pourra jamais lui donner. Cette plénitude c'est le Christ ressuscité. C'est l'Esprit-Saint. C'est la vie éternelle.

Or on ne peut pas garder pour soi le XR. L'église ne peut pas se replier sur elle-même. Elle est par nature missionnaire, envoyée par le Christ comme le Christ est envoyé par le Père.

Trop souvent nous ne sommes pas conscients que nous portons en nous la résurrection du Christ.

Parce que nous sommes trop pris par les débats publics

Par les images médiatiques

Par la peur de parler, d'être jugés, d'être condamnés.

Mais si c'est dans la foi l'espérance et la charité que nous parlons, alors ceux qui nous entendent nous critiquent nous jugent et nous rejettent ne peuvent pas ne pas nous entendre. Et un jour ils se souviendront de notre témoignage, parce que notre témoignage aura été porté dans l'amour et dans l'espérance.

« N'ayez pas peur (JP II). Duc in altum : avance au large. Repris par Benoît pour cette journée mondiale de la mission universelle.

Delandons la joie de pouvoir donner le Christ autour de nous, d'être ses témoins, chacun et ensemble...